

**N° D'ORDRE : 2018-111**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 22**Pouvoirs : 05**Excusé : 01**Absent : 01**Qui ont pris part  
à la délibération : 26**Date de convocation : 6 novembre 2018*SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain - M. HOEHN Gérard - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France - Mme ROURE Simone - M. BLANC Romain (arrivé à 18h49, participe à partir du point n°9) - M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette – M. TOULOUSE Christian - Mme ESPOSITO Annie -M. CHAMBELLAND Michel - Mme BALS Fabienne - Mme PICHARD Laure – Mme MATHIVET Séverine - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno - Mme LEVY Séveryn - M. CORNU François.

Pouvoirs : Mme MONTAGNE Françoise à M. VINCENT Gilles, Maire - Mme DEFAUX Catherine à M. BALLESTER Alain – Mme ROUSSEAU Brigitte à M. HOEHN Gérard - Mme LABROUSSE Sylvie à Mme ROURE Simonne – M. GRAZIANI Frédéric à M. MARIN Michel.

Absent : M. PAPINIO Raoul.

Excusé : M. POUMAROUX Jean.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

## **5 – DEMANDE DE SUBVENTION DE LA PART DE L'ASSOCIATION LES LUCIOLES**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été saisi d'une demande de subvention de la part de l'association Les Lucioles afin qu'elle puisse acquérir un sèche-linge et un aspirateur. L'association Les Lucioles a informé le Maire dans cette même demande qu'il s'agissait d'une demande de « subvention exceptionnelle » suite à leurs difficultés de trésorerie.

Monsieur le Maire précise les coûts des différents biens que souhaite acquérir l'association :

- Sèche-linge classe A : environ 400 € ;
- Aspirateur : environ 50 €.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser une subvention de 350 €. Etant précisé que la présente subvention sera inscrite au budget principal de la commune.

Après avoir apporté toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à verser une subvention de 350 € à l'association Les Lucioles.

Le Conseil municipal délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;
- VU la demande de subvention.

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de 350 € à l'association les Lucioles.**

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 14 Novembre 2018, pour extrait conforme.

**Signé : Le  
Maire**

**Gilles VINCENT**